

# La Chambre d'agriculture



**PHOTOVOLTAÏQUE /** Débutez cette nouvelle année avec une réflexion sur la production d'énergie renouvelable sur votre exploitation. Interview de Enzo Casnici, conseiller énergie à la Chambre d'agriculture du Rhône.

## Diversifier ses revenus ou faire baisser ses charges grâce à la production d'énergie

**Pourquoi un agriculteur devrait aller vers le photovoltaïque ?**

**Enzo Casnici :** «Le photovoltaïque a repris du souffle depuis quelques années. On peut le voir à la présence de nombreux commerciaux dans les campagnes. Aujourd'hui les prix d'achat de l'électricité produite sont plus faibles qu'à l'époque « glorieuse » des centrales à 60c€ le kWh. Une centrale photovoltaïque est presque 5 fois moins chère qu'avant. Du coup, investir est moins difficile pour les exploitations et le photovoltaïque reste un investissement intéressant. Comparé à d'autres activités de diversification, un projet photovoltaïque est peu chronophage avec des démarches relativement simples.»

**Quels types de projet peuvent être développés sur les exploitations agricoles ?**

**E.C. :** «Les solutions les plus simples sont celles sur bâtiment, soit en vente totale, soit en autoconsommation.

Dans le premier cas, il s'agit simplement de vendre la totalité de l'électricité produite à un fournisseur d'énergie (classiquement EDF OA) et qui vous rétribue à un tarif fixé par arrêté et garanti sur 20 ans par l'État. Attention, il n'y a pas d'aide à l'investissement pour la vente totale. L'aide provient du tarif de rachat soutenu par l'État. L'avantage de cette solution est la facilité du calcul de rentabilité.

Les agriculteurs peuvent faire appel à des tiers investisseurs pour se faire construire un bâtiment «gratuit». Cela permet de limiter le poids d'un investissement pour l'exploitation, bien qu'il ait toujours un reste à charge. Le constructeur se rémunère par la vente de l'énergie produite. Evidemment, ils vérifient que la rentabilité est bonne, en privilégiant les bâtiments avec un pan orienté sud et avec un coût de raccordement limité (souvent cher sur les grandes centrales).



Dans le second cas, l'autoconsommation permet de réduire les factures d'électricité en consommant directement ce que vous produisez sans que cela ne passe par le réseau. La formule classique est l'autoconsommation avec vente de surplus. Ce que vous ne consommez pas sur l'exploitation est revendu à faible prix. Bien conçu, ce choix peut être plus intéressant que la vente totale. Toute la difficulté réside dans le «bien conçu».

D'autres solutions existent telles que les trackers, les serres photovoltaïques ou encore l'agrivoltaïsme. Ces solutions ne s'adaptent qu'à certaines exploitations et sont plus complexes à mettre en place.»

**Vous dites que l'autoconsommation est plus risquée mais plus intéressante, pourquoi ?**

**E.C. :** «Même si la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas, l'autoconsommation permet de voir tout de suite l'effet du photovoltaïque sur sa comptabilité. Cette solution présente l'avantage de limiter les problématiques de raccordement avec le petit bonus de la prime à l'autoconsommation. Cependant, il faut bien comprendre que tout kWh produit mais non consommé vous fait perdre de l'argent. Même si la loi permet de revendre du surplus à un tarif garanti sur 20 ans lui aussi, celui-ci ne vous permettra pas de dégager de la rentabilité, ça limitera les pertes. Ces projets doivent donc être bien étudiés en fonction de la quantité d'énergie consommée et surtout des périodes de consommation. Si vous consommez beaucoup d'énergie en hiver, tôt le matin et tard le soir l'autoconsommation

n'a aucun intérêt pour vous ! C'est un peu exagéré mais schématiquement, votre production photovoltaïque se fera surtout l'été et en milieu de journée. Si vos consommations ne sont pas un maximum dans ces périodes-là, vous y perdrez.»

**En quoi la Chambre d'agriculture peut aider un agriculteur qui souhaiterait se lancer ?**

**E.C. :** «Face à l'engouement autour du photovoltaïque et les pratiques, parfois discutables des installateurs, nous souhaitons accompagner et sécuriser les investissements sur les exploitations. C'est pourquoi, la Chambre conseille les agriculteurs tout au long de leur réflexion mais souhaite aussi leur donner des éléments pour faire des choix en toute connaissance de cause. Et si l'agriculteur souhaite approfondir un projet alors nous passons sur des conseils personnalisés. Ils se déclinent en trois modalités, l'étude d'opportunité, où l'objectif est de voir ce qu'il est possible de faire chez lui de manière globale. L'étude en autoconsommation, plus technique, qui permet d'estimer la puissance idéale de la centrale à construire (suivi de consommation par boîtier au pas de temps 10 min). Et enfin, l'étude de comparaison de devis, où ici, l'objectif est d'aider l'agriculteur à faire son choix final.

Se poser et réfléchir son projet en amont est indispensable pour ne pas regretter son investissement plus tard ! ».

**✓ CONTACT**

Enzo Casnici, conseiller Energie  
enzo.casnici@rhone.chambagri.fr  
T. 04 78 19 61 77

**ACCOMPAGNEMENT /** Vous souhaitez diversifier vos revenus ? Baisser vos charges ? Construire ou valoriser un bâtiment sur votre exploitation ? Et surtout, aborder le photovoltaïque avec sérénité ?

## Préparez votre projet pour sécuriser votre investissement

Les conseillers de la Chambre vous aident à réaliser des choix adaptés à vos projets qui permettent de prendre en compte les enjeux de votre exploitation agricole.

**■ UNE QUESTION SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE ?**

Tout au long du projet, un conseiller énergie peut répondre à vos questions et vous aiguiller vers les bonnes solutions. Ce service de conseil pour tous les agriculteurs est notre première mission, il est gratuit.

**■ VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE POTENTIEL DE VOTRE EXPLOITATION ?**

Au travers d'une étude d'opportunité photovoltaïque détaillée, nous pourrions voir ensemble quel est le champ des possibles pour votre exploitation. Investir dans un projet photovoltaïque est-il intéressant pour votre exploitation ? Où implanter votre projet ? Quels sont les limites et les problèmes potentiels ?

**■ VOTRE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ JUSTIFIE-T-ELLE UNE SOLUTION EN AUTOCONSOMMATION ?**

L'autoconsommation est souvent présentée comme une solution miracle pour réduire vos charges mais ces projets ne conviennent pas à toutes les typologies d'exploitations. Grâce à une étude autoconsommation qui permet d'analyser vos consommations avec une grande précision, nous vous accompagnons vers une solution adaptée à votre exploitation.

**■ VOUS SOUHAITEZ COMPARER VOS DEVIS ?**

Votre projet photovoltaïque est défini et vous avez des devis d'installateurs, nous vous accompagnons à la lecture de ces devis grâce à un comparatif (matériel, tarif, logique technique, garantie...) afin de concrétiser votre choix d'investissement avec un maximum de sécurité.

### ZOOM/Quelques idées de « bonne pratique » avant de se lancer dans un projet photovoltaïque :

- Semer plusieurs graines : ou autrement dit, faire plusieurs devis (au moins trois). Comparer le matériel, les prix, les discours des commerciaux que vous rencontrerez vous permettra de vous faire une idée sur ce que l'on vous propose et fera jouer la concurrence.
- Laisser murir : un projet photovoltaïque se chiffre généralement à plusieurs dizaines de milliers d'euros. A ce tarif, rien ne presse. Une réflexion vous coûtant quelques centaines d'euros à cause d'un prix de rachat légèrement plus faible peut vous en rapporter plusieurs milliers avec un investissement dans du bon matériel et à un prix juste.
- Laisser murir (2) : un projet photovoltaïque et bâtiment «gratuit», c'est un engagement sur généralement 20 à 30 ans. Cet engagement se traduit par des contrats dont la teneur doit être mûrement réfléchie et rédigée. Ici aussi, rien ne presse.
- S'assurer la récolte : vérifier les qualifications, contrôler les assurances, demander des références... C'est être sûr que votre projet ira jusqu'au bout et sans encombre.
- Se servir d'auxiliaire pour votre énergiculture : afin d'avoir toutes les clés en main, contacter votre Chambre d'agriculture.

### DÉ-ZOOM/

Le photovoltaïque, c'est sur bâtiment, mais c'est aussi...

... sur Tracker. Réservé à l'autoconsommation, cette solution permet potentiellement un meilleur taux d'autoconsommation que sur bâtiment, pour une emprise au sol limitée, mais à un coût plus élevé.



... sous forme de serre. Réservé à de très grandes superficies, les serres photovoltaïques sont souvent proposées sous forme de «bâtiment gratuit». Controversées, elles nécessitent une réflexion poussée sur les cultures qu'elles accueillent.



... l'agrivoltaïsme. Encore en phase d'expérimentation et basé sur une logique de structure énergétique au service de la plante (ombrage, maintien de l'hygrométrie...), l'agrivoltaïsme est une solution susceptible de grandement se développer dans les années à venir.

